

GENERALE OBLIG-SICAV : RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 02 avril 2003, nous avons examiné les états financiers de la Société « GENERALE OBLIG- SICAV » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3- Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2005 font apparaître un total du bilan de D : 7.376.135, un actif net de D : 7.348.052 et un bénéfice de D : 319.611.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles qu'énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société « GENERALE OBLIG- SICAV » arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

6- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 28 février 2006

Le Commissaire aux Comptes FINOR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « GENERALE OBLIG-SICAV »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 28 février 2006

Le Commissaire aux Comptes FINOR

NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RAPPORTS

NOTE 1 : DEFINITION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la société GENERALE OBLIG-SICAV, arrêtés au 31 décembre 2005. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, notre mission comporte d'autres diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

NOTE 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles qu'énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état de variation de l'actif net ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

Toutefois, la conformité aux préconisations du système sera améliorée par l'élaboration du manuel comptable prévu par le § 63 de la Norme Comptable Générale et la mise à jour des livres légaux.

NOTE 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugé nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Capital

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2006.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférents à 2005 et non encore perçus, ainsi que des intérêts reçus et qui concernent les exercices futurs.

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2005	31/12/2004
Portefeuille-titres	4	4 680 842,244	4 369 129,207
Obligations et valeurs assimilées		4 330 200,089	4 074 819,767
Titres des OPCVM		350 642,155	294 309,440
Placements monétaires et disponibilités		2 694 298,446	1 233 586,918
Placements monétaires	6	2 331 858,146	318 235,005
Disponibilités		362 440,300	915 351,913
Créances d'exploitation		994,745	8 321,864

TOTAL ACTIF		7 376 135,435	5 611 037,989
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	15 159,551	15 442,760
Autres créditeurs divers	9	12 924,112	12 978,950
TOTAL PASSIF		28 083,663	28 421,710
ACTIF NET			
Capital	12	6 989 950,992	5 312 865,892
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		5 080,511	31,674
Sommes distribuables de l'exercice en cours		353 020,269	269 718,713
ACTIF NET		7 348 051,772	5 582 616,279
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 376 135,435	5 611 037,989

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	31/12/2005	31/12/2004
Revenus du portefeuille-titres	5	320 987,192	231 769,995
Revenus des obligations et valeurs assimilées		252 621,192	170 371,995
Revenus des titres OPCVM		68 366,000	61 398,000
Revenus des placements monétaires	7	60 833,724	137 949,005
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		381 820,916	369 719,000
Charges de gestion des placements	10	(43 703,779)	(41 191,539)
REVENU NET DES PLACEMENTS		338 117,137	328 527,461
Autres charges	11	(5 007,860)	(7 994,888)
RESULTAT D'EXPLOITATION		333 109,277	320 532,573
Régularisation du résultat d'exploitation		19 910,992	(50 813,860)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		353 020,269	269 718,713
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(19 910,992)	50 813,860
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres		(10 594,903)	(1 360,742)
Variation plus ou moins valeurs potentielles sur titres		(2 903,307)	(1 686,482)
RESULTAT DE L'EXERCICE		319 611,067	317 485,349

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2005	31/12/2004
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	319 611,067	317 485,349
Résultat d'exploitation	333 109,277	320 532,573
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2 903,307)	(1 686,482)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(10 594,903)	(1 360,742)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(299 885,000)	(303 216,225)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 745 709,426	532 981,466
Souscriptions		
- Capital	14 820 610,050	9 786 983,640
- Régularisation des sommes non distribuables	(46 620,743)	(9 624,432)
- Régularisation des sommes distribuables	658 864,426	386 955,050
Rachats		
- Capital	(13 123 258,080)	(9 263 593,080)
- Régularisation des sommes non distribuables	39 852,083	9 646,218
- Régularisation des sommes distribuables	(603 738,310)	(377 385,930)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 765 435,493	547 250,590
ACTIF NET		
En début de période	5 582 616,279	5 035 365,689
En fin de période	7 348 051,772	5 582 616,279
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	53 180	47 944
En fin de période	70 170	53 180
VALEUR LIQUIDATIVE	104,718	104,976
TAUX DE RENDEMENT	4,52%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

GENERAL OBLIG-SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERAL OBLIG-SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2005 à D : 4.680.842,244 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2005	% actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilés		4 194 280,000	4 330 200,089	58,93%
Obligations de sociétés		3 214 000,000	3 313 428,274	45,09%
AFRICA 2003 A	1 000	100 000,000	101 758,904	1,38%
AIL 2002 A	3 000	120 000,000	123 581,195	1,68%
AMEN LAESE 2001 A	1 000	44 000,000	44 904,110	0,61%
AMEN LEASE 2001 B	1 000	60 000,000	61 273,973	0,83%
ATL 2001/1	1 000	20 000,000	20 351,189	0,28%
ATL 2001/2	1 000	40 000,000	42 179,858	0,57%
ATL 2002/1	1 000	40 000,000	40 506,038	0,55%
ATL 2002/2	1 000	60 000,000	62 539,923	0,85%
ATL 2004/1	2 500	200 000,000	204 385,753	2,78%
BH 1	1 000	60 000,000	60 008,219	0,82%
BTEI 2001	1 000	60 000,000	60 591,123	0,82%
BTKD 2002	1 000	40 000,000	40 272,482	0,55%
C.D.S 2001	500	10 000,000	10 023,014	0,14%
CIL 2001/1	1 500	30 000,000	30 754,192	0,42%
CIL 2002/3	600	60 000,000	62 722,192	0,85%

CIL 2003/1	1 000	100 000,000	101 120,000	1,38%
CIL 2004/1	2 000	200 000,000	202 853,699	2,76%
CIL 2004/2	1 300	130 000,000	135 504,877	1,84%
EL MAZRAA 2001	1 000	80 000,000	84 512,877	1,15%
GL 2001 A	1 000	20 000,000	20 523,923	0,28%
GL 2001-2	1 000	60 000,000	60 009,863	0,82%
GL 2003-1	2 000	200 000,000	205 095,890	2,79%
GL 2004-1	3 500	350 000,000	369 688,219	5,03%
SKANES BEACH	1 000	100 000,000	103 257,534	1,41%
TUNISIE FACTORING 2002	4 000	160 000,000	165 730,192	2,26%
TUNISIE LEASING 2001-1	2 000	40 000,000	40 188,142	0,55%
TUNISIE LEASING 2002-2	3 000	180 000,000	187 181,852	2,55%
TUNISIE LEASING 2004-2	2 500	250 000,000	260 586,301	3,55%
UTL 2004	2 000	200 000,000	208 469,041	2,84%
UTL 2005/1	2 000	200 000,000	202 853,699	2,76%
Bons du trésor assimilables		980 280,000	1 016 771,815	13,84%
BTA 7,50 04/2014 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	430 153,114	5,85%
BTA 7,50 04/2014 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	161 307,418	2,20%
BTA 7,50 04/2014 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	322 824,129	4,39%
BTA 8,25 04/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	102 487,154	1,39%
Titres des OPCVM		349 230,856	350 642,155	4,77%
SANADETT SICAV	1 445	154 853,820	156 544,075	2,13%
UNIVERS SICAV	840	89 214,720	88 074,000	1,20%
SICAV ENTREPRISE	1 030	105 162,316	106 024,080	1,44%
TOTAL		4 543 510,856	4 680 842,244	63,70%

NOTE 5: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 320.987,192 en 2005, contre D : 231.769,995 en 2004 et se détaillent comme suit :

	2005	2004
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	195 039,292	153 935,870
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTC,BTNB, BTA)	57 581,900	16 436,125
Dividendes	68 366,000	61 398,000
TOTAL	320 987,192	231 769,995

NOTE 6: PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2005 à D : 2.331.858,146 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2005	% Actif net
Placements adossés à des BTC	1 500 000	1 498 385,508	1 499 354,203	20,40%
ATB au 05/01/2006 à 4,85%	1 500 000	1 498 385,508	1 499 354,203	20,40%
Billets de trésorerie	850 000	811 391,547	832 503,943	11,33%
EL MOURADI au 12/12/2006 à 6,5% garanti par la BTL	350 000	317 787,611	334 564,897	4,55%
ALMES au 29/01/2006 à 6,5% noté	500 000	493 603,936	497 939,046	6,78%
TOTAL		2 309 777,055	2 331 858,146	31,73%

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à D: 60.833,724 contre D: 137.949,005 au 31/12/2004 et se détaille ainsi :

	2005	2004
Intérêts des billets de trésorerie	55 597,734	131 064,836
Intérêts des BTC	-	800,418
Intérêts des placements adossés à des BTC	1 653,902	-
Autres	3 582,088	6 083,751
TOTAL	60 833,724	137 949,005

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2005 à D: 15.159,551 contre D: 15.442,760 au 31/12/2004 et se détaille ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Rémunération du dépositaire	4 720,000	4 720,000
Rémunération du gestionnaire	10 439,551	10 722,760
Total	<u>15 159,551</u>	<u>15 442,760</u>

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2005 à D: 12.924,112 contre D: 12.978,950 au 31/12/2004 et se détaille ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 761,783	5 410,287
Etat, Retenue à la source	354,000	-
Autres	7 808,329	7 568,663
Total	<u>12 924,112</u>	<u>12 978,950</u>

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2005 à D: 43.703,779 contre D:41.191,539 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Commission de gestion de la CGI	41 343,779	38 831,539
Rémunération du dépositaire	2 360,000	2 360,000
Total	<u>43 703,779</u>	<u>41 191,539</u>

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2005 à D : 5.007,860 contre D : 7.994,888 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillant ainsi:

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Honoraires commissaire aux comptes	5 000,000	7 994,888
Autres	7,860	-
Total	<u>5 007,860</u>	<u>7 994,888</u>

NOTE 12 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2005 se détaillent ainsi:

<u>Capital au 31-12-2004</u>		
Montant		5 312 865,892
Nombre de titres		53 180
Nombre d'actionnaires		253
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant		14 820 610,050
Nombre de titres émis		148 350
Nombre d'actionnaires nouveaux		104
<u>Rachats effectués</u>		
Montant		(13 123 258,080)
Nombre de titres rachetés		(131 360)
Nombre d'actionnaires sortants		(117)
<u>Autres mouvements</u>		
Régularisation des sommes non distribuables		(6 768,660)
Plus ou moins values réalisées sur titres		(10 594,903)
Plus ou moins values potentielles sur titres		(2 903,307)
<u>Capital au 31-12-2005</u>		
Montant		6 989 950,992
Nombre de titres		70 170
Nombre d'actionnaires		240